

Un avocat résolument éco-responsable

Il mène de front son Cabinet parisien et un bureau secondaire en Estonie. Rencontre avec Thierry Vallat, un avocat d'affaires européen très sensible à l'Environnement...

Quelques mots sur votre parcours professionnel ?

Un parcours résolument bi-culturel puisqu'avant mon inscription au Barreau de Paris, je viens du monde de l'entreprise. Après plus de 10 ans comme directeur juridique dans la banque, puis l'immobilier, je suis devenu avocat avec une activité dominante très transversale de droit des affaires, tant juridique que judiciaire, mais aussi de droit social et de l'immobilier. Cela me permet sans doute de mieux comprendre les attentes de mes clients et de pouvoir y répondre, en France bien sûr essentiellement, mais aussi avec une indispensable ouverture européenne grâce au bureau estonien.

Avoir été associé pendant plusieurs années avec Pascal Durand, actuel patron d'Europe Ecologie – les Verts, est certainement également un signe très révélateur de mon implication dans le secteur de l'environnement, tout comme l'est aussi l'ouverture du cabinet à Tallinn, l'Estonie étant un pays nordique pionnier en la matière, notamment avec l'opération « lets'do it » pour le recyclage.

La place de l'Environnement dans votre activité est donc importante ?

Avant d'être un homme de Loi, je suis un éco-citoyen responsable, sensible depuis toujours aux préoccupations environnementales. Ainsi, si les aspects juridiques du monde de l'industrie et de l'entreprise font bien entendu partie de mon quotidien, le droit de l'Environnement est loin de m'être étranger et s'est inscrit naturellement dans le cadre de mes activités.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si je suis intervenu récemment sur TV Droit pour expliquer les conséquences juridiques du tri sélectif des déchets et si je suis amené à être régulièrement consultés sur des projets de Développement Durable, notamment éoliens.

Un juriste d'affaires peut donc également s'occuper d'Environnement ?

Bien sûr ! Cette branche du Droit est au carrefour du droit administratif, de la procédure, du droit immobilier ou de l'urbanisme et elle s'inscrit de plus en plus dans la réalité des entreprises, avec la prise en compte par exemple du préjudice écologique.



Cabinet Thierry Vallat

50, avenue de la Grande Armée - 75017 Paris (France)

Cabinet secondaire: Lai 34 - 10123 Tallinn (Estonie)

Tel: +33.1.56.67.09.59

Fax: +33.1.56.67.09.25

e-mail: thierry.vallat@gmail.com

www.thierryvallatavocat.com